

PROGRAMME DE DPC – E-LEARNING

Repérage et prise en charge précoce du risque de perte d'autonomie des séniors : le rôle infirmier

Validité du programme : mai 2024 – décembre 2025

Périodicité de révision : annuelle selon l'actualité règlementaire, professionnelle ou scientifique

Version 1 - mai 2024

CONTEXTE ET BESOINS

Les infirmiers, y compris de pratique avancée, suivent de nombreux patients de plus de 70 ans à domicile et parmi eux, certains présentent des risques de perte d'autonomie. Il est alors question de dépister ces risques et signes de fragilité pour mettre en place des actions préventives, éducatives, de suivi régulier pour corriger cet état.

En outre, les infirmières participent largement aujourd'hui, au déploiement du programme ICOPE de l'OMS sur tout le territoire et sont donc des professionnels précieux dans le dépistage de la perte d'autonomie et du déclin cognitif.

Ils se doivent de se former et d'améliorer leurs pratiques de repérage, d'accompagnement et de suivi, afin de soutenir le maintien à domicile des personnes avec la meilleure qualité de vie possible.

Ce programme intégré de DPC est appuyé sur l'orientation prioritaire de DPC n°27. Repérage et prise en soins précoce du risque de perte d'autonomie pour les séniors résidant à leur domicile. Il comporte une composante de formation continue et une composante d'EPP par l'audit clinique ciblé.

RESULTATS : Nouveau programme 2024

PUBLICS CONCERNES Infirmiers DE et de Pratique Avancée

PRE REQUIS Aucun

DUREES/MODALITES

7h en e-learning

Période ouverte de formation : 5 mois. Une fois le programme terminé, les contenus restent accessibles durant toute la durée de la période ouverte de formation

DELAIS D'ACCES Les inscriptions sont possibles jusqu'à la veille de la formation

ACCESSIBILITE Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter : Hélène Courant helene.courant@isis-infirmiers.com

METHODES ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Ce programme est composé plusieurs modules alternant des méthodes pédagogiques affirmatives, interrogatives et actives. Chaque module comporte des activités cognitives, des exercices d'entraînement, des activités d'interpellation, des activités de synthèse et d'évaluation de la compréhension des notions abordées.

La méthode de DPC utilisée pour l'EPP est l'audit clinique ciblé, permettant aux apprenants d'évaluer leurs pratiques professionnelles réelles par comparaison à un référentiel de bonnes pratiques.

Les supports pédagogiques, téléchargeables au format numérique en fin de formation, comportent les messages clés de la formation, un recueil de fiches pratiques, et un support de traçabilité de la démarche d'EPP (grille d'audit, référentiel, et plan d'actions d'amélioration des pratiques individuelles).

METHODES D'EVALUATION

Un test de positionnement (pré test) est réalisé en début de programme, avec restitution immédiate des résultats individuels, balayant les notions essentielles du programme. Les réponses argumentées sont apportées tout au long du programme.

Le dispositif d'évaluation global du programme s'appuie sur les 3 premiers niveaux du modèle de Kirkpatrick :

- 1^{er} niveau : questionnaire à l'issue immédiate de la formation mesurant les réactions et le niveau de satisfaction des participants
- 2^{ème} niveau : questionnaire mesurant les acquis à la fin de la formation (post test).
- 3^{ème} niveau : évaluation des comportements professionnels via l'audit clinique

Des évaluations intermédiaires sont prévues en fin de module afin de permettre à l'apprenant de vérifier sa compréhension des notions abordées dans le module, via la restitution immédiate des résultats individuels et des feed back.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

La formation est accessible via une plateforme LMS, sur un ordinateur (PC ou Mac), une tablette ou un smartphone. Elle nécessite une bonne connexion internet et l'activation de la fonctionnalité son.

Les données et modalités d'accès transmises aux apprenants via un courriel dédié sont personnelles et inaccessibles.

Un forum pédagogique est accessible sur le LMS pendant toute la durée de la période ouverte de formation, animé par un formateur expert pour répondre aux questions individuelles et organiser les échanges asynchrones. Le formateur assure le suivi pédagogique tous les jours ouvrés de 9h à 17h.

Un support technique est également proposé, assuré via le forum ou un bouton dédié. Il ne concerne que les problématiques d'accès à la formation, l'environnement de formation et l'accès aux contenus et supports pédagogiques. La personne responsable assure le suivi technique des apprenants tous les jours ouvrés de 9h à 17h.

SESSIONS ET FINANCEMENTS

Voir les dates de sessions et les possibilités de financement sur <https://www.isis-sante.fr/>

PROFIL(S) FORMATEUR(S)

Pharmacien formateur ayant une expérience en tant que praticien, expert du thème perte d'autonomie des seniors

OBJECTIFS

L'objectif général de ce programme vise à permettre une meilleure pertinence des prises en soins infirmiers, en intégrant une dimension prioritaire de repérage précoce du risque de perte d'autonomie, de prise en compte de l'altération des capacités fonctionnelles et de l'environnement du senior non dépendant, et de travail sur sa motivation, afin de contribuer au maintien de l'autonomie.

La formation permettra à chaque participant de :

- D'actualiser leurs connaissances sur les mesures de santé publique relative à la perte d'autonomie et au vieillissement
- De renforcer leurs compétences en matière de repérage précoce des risques de perte d'autonomie en considérant l'environnement
- De renforcer leurs compétences en matière de posture professionnelle pour favoriser la motivation du patient
- Evaluer et améliorer ses pratiques à l'appui du dispositif d'audit

PROGRAMME

Présentation du programme et son déroulement, et de l'environnement de la plateforme d'apprentissage

Introduction et test de positionnement

E-learning – EPP – Durée = 2h	E-learning – 4 modules - Durée = 1h40
<p>Evaluation des pratiques professionnelles relatives au dépistage précoce et à la prévention des risques de perte d'autonomie chez les séniors</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la grille d'audit, son référentiel et de la procédure de réalisation de l'audit - Recueil des données nécessaires - Enregistrement des résultats - Restitution des résultats et plan d'actions d'amélioration 	<p>Cadre législatif relatif à la prise en charge des séniors</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique de santé publique et programme ICOPE - Évaluation intermédiaire des acquis <p>Rappels sur le vieillissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Physiologie et pathologies et troubles associés - Évaluation intermédiaire des acquis <p>Facteurs de risque de perte d'autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Facteurs de risque et critères de Fried, repérage ambulatoire - Évaluation intermédiaire des acquis <p>Les signes de déclin fonctionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste des signes et impact sur l'autonomie - Évaluation intermédiaire des acquis
E-learning – 5 modules - Durée = 1h20	E-learning – EPP – Durée = 2h
<p>Evaluation des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents outils validés - Évaluation intermédiaire des acquis <p>Principes et techniques de communication adaptée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les recommandations HAS - L'écoute active - Évaluation intermédiaire des acquis <p>L'entretien motivationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principes, techniques et mise en œuvre - Evaluation intermédiaire des acquis <p>Aides et ressources mobilisables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste des aides et ressources - Evaluation intermédiaire des acquis <p>Suivi infirmier et coordination</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents plans d'actions - Les actions infirmières - Coordination et traçabilité - Evaluation intermédiaire des acquis 	<p>Réévaluation des pratiques professionnelles relatives au dépistage précoce et à la prévention des risques de perte d'autonomie chez les séniors</p> <ul style="list-style-type: none"> - Après une période de 3 mois, nouveau recueil des données nécessaires à l'appui de la grille d'audit - Enregistrement des résultats - Restitution des résultats et bilan du plan d'actions d'amélioration

Post test : évaluation des acquis

Conclusion et clôture